

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Laëtitia CELERAU
Mme Laëtitia SOREL
Mme Christelle SOUCHET
Mr Gérard CHAIGNEAU
Mr Jean-François DENIS
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Pierre JAULIN
Mr Sébastien MATHÉ
Mr Rémy SOULET

***Approbation du compte rendu du 28 janvier 2009 :** approuvé à l'unanimité

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Pierre JAULIN est nommé secrétaire de séance.

En ouverture de séance Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie : le conseil accepte à l'unanimité.

1 – Approbation du compte administratif 2008 :

Mr le Maire donne lecture du compte administratif 2008, lequel peut se résumer ainsi :

		Réalizations		
FONCTIONNEMENT	Recettes		286 263.99 €	
	Excédent reporté 07		14 819.01 €	
	Total recettes 08		301 083.00 €	
	Dépenses		283 529.88 €	
	Excédent 2008		17 553.12 €	
INVESTISSEMENT		Réalizations	Restes à réaliser	Total
	Recettes	235 704.77 €	22 782.00 €	258 486.77 €
	Dépenses	231 103.04 €	23 232.00 €	254 335.04 €
	Excédent d'invest	4 601.73 €	-450.00 €	4 151.73 €
Excédent de fonctionnement			17 553.12 €	
Excédent d'investissement			4 151.73 €	
Excédent à reporté en 2009			21 704.85 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le compte administratif 2008.

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10
Non : /
Abstentions : /

2 – Vote du compte de gestion 2008 :

Mr le Maire propose de voter le compte de gestion 2008 du receveur municipal
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- adopte le compte de gestion 2008 du receveur municipal.

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non : /
Abstentions : /

3 – Affectation du résultat 2008 :

Mr le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement 2008	2 734.11 €	Solde d'exécution d'invest 2008	4 601.73 €
Résultat antérieur reporté	14 819.01 €	Solde des restes à réaliser	-450.00 €
Résultat à affecter	17 553.12 €	Excédent d'Inv 2008	4 151.73 €

Mr le Maire propose de reporter en fonctionnement (compte R002) la somme de 17 553.12 €.
et en investissement (compte R001) la somme de 4 151.73 €.

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non : /
Abstentions : /

4 – Vote des taux d'imposition des trois taxes pour 2009 :

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2009 et donne les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncières sur les propriétés non bâties.

	<u>Base prévisionnelle 2009</u>	<u>Taux 2008</u>	<u>Produit fiscal 2009</u>
Taxe d'habitation	272 500	16.81	45 807
Taxe foncière (bâtie)	200 500	18.19	36 471
Taxe foncière (non bâtie)	35 000	70.06	24 521
TOTAL du produit fiscal 2009 sans augmentation des taux			106 799

Mr le Maire propose de ne pas augmenter le taux des trois taxes pour 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2009.

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non : /
Abstentions : /

5 – Vote des subventions 2009 :

Mr le Maire fait part des demandes de subventions qu'il a reçues et propose de voter le montant des participations de fonctionnement aux organismes privés.

	Subventions 2008	Subventions 2009	
		Proposition	vote
ADMR	288,00 €	295,00 €	295,00 €
AFN	35,00 €	35,00 €	35,00 €
POMPIERS	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BASKET	50,00 €	100,00 €	100,00 €
TENNIS DE TABLE	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ECOLE (sorties)	690,00 €	750,00 €	750,00 €
	(50 élèves x 15 €)		
FOOTBALL	250,00 €	250,00 €	250,00 €
COLLÈGE PRIVÉ	85,00 €	85,00 €	85,00 €
COLLÈGE PUBLIC	85,00 €	85,00 €	85,00 €
SOCIETE CHASSE	85,00 €	85,00 €	85,00 €
SOCIETE PÊCHE	85,00 €	85,00 €	85,00 €
CLUB DE TENNIS	70,00 €	70,00 €	70,00 €
COUP DE POUCE	155,00 €	155,00 €	155,00 €
FESTI Bouillé-Courdault		500,00 €	500,00 €
DIVERS		55,00€	55,00 €
TOTAL	2 028,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non: /
Abstentions : /

6 – Vote du budget primitif 2009 :

Mr le Maire donne lecture du projet de budget 2008 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 363 467 €

Recettes : 363 467 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 194 804 €

Recettes : 194 804 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Non: /

Abstentions : /

Le budget primitif 2009 est adopté.

Mr Pierre JAULIN indique qu'il aurait souhaité un budget plus important pour la voirie.

7 – Avenant au Contrat Environnement Rural :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat Environnement Rural, il reste à percevoir les subventions suivantes :

- 6 255.19 € pour l'action N°3 « Rénovation de la façade de la Mairie et du muret de l'école ».
- 10 000 € pour l'action N° 1 « Restauration du port de la Trigalle »
- 39 500 € pour l'action N° 4 « Effacement des réseaux rue Jacques du Fouilloux »

Il rappelle que pour bénéficier d'un maximum de subventions pour l'effacement des réseaux du village de Courdault, il est impératif de réaliser les travaux en 2009, il propose donc de modifier :

- l'action N°4 en remplaçant l'effacement de la rue Jacques du Fouilloux par l'effacement de Courdault pour un montant de travaux de 355 000 HT.
- de reporter le bénéfice de l'action N°3 et N°1 (16 255.19 €) sur l'action N°4 afin de diminuer la participation de la commune aux travaux d'effacement, participation communale s'élevant alors à 52 240 €.

La subvention prévue pour la façade, les ouvertures de la Mairie et le muret de l'école sera demandée sur le reliquat du Fonds Départemental d'Urbanisme Rural.

Les travaux concernant l'action N°1 et N°4 seront reportés au prochain CER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-accepte cette modification du Contrat Environnement Rural.

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Non: /

Abstentions : /

8 – Modification des Statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise **Aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ses compétences optionnelles, la Communauté de Communes peut mener une politique du logement social d'intérêt communautaire uniquement en faveur du logement des personnes défavorisées.

Il ajoute que la Communauté de Communes a décidé d'intégrer une nouvelle compétence facultative dans la rubrique « Protection de l'environnement de la qualité de vie » afin de pouvoir mettre en œuvre des programmes d'aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en faveur de tous les particuliers.

Monsieur le Maire propose l'intégration du point suivant au chapitre « compétences facultatives – A : Protection de l'environnement et de la qualité de vie » :

- **Protection des milieux : aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs en faveur des particuliers dans le cadre de programme d'aides spécifiques.**

Il demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
-approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non: /
Abstentions : /

9 – Projet de réalisation d'une retenue sur l'Auzance :

Mr le Maire explique que pour répondre à un manque d'eau sur le secteur Nord Ouest de la Vendée, Vendée Eau a adopté un programme permettant de résorber le déficit en eau.

Parmi ce programme le projet de création d'une retenue pour l'eau potable sur l'Auzance n'a pas encore obtenu de garantie des services de l'Etat.

Mr le Maire rappelle l'importance de ce projet et demande au Conseil Municipal d'affirmer son soutien à la réalisation de cette retenue.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-accepte d'apporter son soutien à la réalisation de cette retenue.

Votants : 11
Exprimés : 8
Oui : 8
Non: /
Abstentions : 3

10 – Mise en place d’une ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire explique que la ligne de crédit de trésorerie est un concours financier à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour pallier à une insuffisance éventuelle et momentanée de disponibilités.

Dans la limite d’un plafond fixé conventionnellement, l’emprunteur peut tirer des fonds lorsqu’il le souhaite, et autant de fois qu’il le souhaite. Il les rembourse à son gré, chaque remboursement reconstruit à concurrence de son montant le droit de tirage.

Compte tenu de la souplesse de cet outil de gestion, des éventuels besoins en matière de trésorerie et afin de pallier aux problèmes de trésorerie générés par le décalage d’encaissement de certaines dotations, il serait nécessaire de procéder à l’ouverture d’une ligne de trésorerie.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a présenté une offre présentant les caractéristiques suivantes que le Maire propose au Conseil d’accepter :

- 1
- 2 - Montant : 35 000 €
- 3 - Durée : 1 an à compter de la mise en place
- 4 - Taux : Euribor 3 mois +0.90 % (pour info : euribor 3 mois du 19 mars 2009 : 1.584 %)
- 5 - Base de calcul des intérêts : 365 jours.
- 6 - Frais de dossier : néant
- 7 - Montant minimum des tirages : selon le souhait de la collectivité
- 8 - Modalités de fonctionnement : virement effectué le même jour si ordre de tirage reçu par téléphone avant 10h virement en J+1 si ordre de tirage reçu après 10h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- 1
- 2 - l’ouverture d’une ligne de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour
- 3 35 000 € et selon les conditions mentionnées ci-dessus
- 4 - d’autoriser le Maire à signer le contrat.

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Non: /

Abstentions : /

11 – Personnel – Réforme statutaire des agents de catégorie C **Création d’un poste d’ATSEM 1^{er} classe :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l’article 9 du décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 (cadre d’emplois des ATSEM) prévoit que les agents titulaires du grade d’ATSEM de 2^{ème} classe avant la parution du décret sus-mentionné soient reclassés dans le grade d’ATSEM 1^{er} classe.

Il convient donc de créer un poste d’ATSEM 1er classe à temps non complet 25h00/35h00 applicable au 1^{er} janvier 2009, et de supprimer l’actuel poste de 2ème classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité

-accepte la création d’un poste d’ATSEM 1^{er} classe.

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Non: /

Abstentions : /

12 – Divers :

-Compte rendu du conseil d'école :

Certains petits travaux ont été demandés : changer le bac à sable de place, repeindre la marelle.

Le matériel informatique sera mis en place pour la rentrée 2009.

L'achat d'un nouveau photocopieur est à prévoir.

-Personnel communal : demande d'un congé parental.

Mr le Maire informe le conseil que Mr Laurent LUCAS prend un congé parental à 20% (mercredi et vendredi après-midi) à partir du 1^{er} avril prochain pour un an.

-Demande de l'Amicale des sapeurs pompiers :

L'amicale des sapeurs pompiers de Maillezais souhaiterait disposer du terrain de loisirs pour le 7 juin 2009. Le terrain n'étant pas utilisé ce jour là, le conseil donne son accord..

Le Secrétaire,

Le Maire,

Mr Pierre JAULIN

Mr Stéphane GUILLON